

La PRATIQUE de La GRIMPE d'ARBRES pour un public jeune.

Une pratique sportive d'éducation à la nature.

Présentation de l'activité :

La grimpe d'arbres, c'est Grimper jusqu'aux cimes d'un arbre, en sécurité, se déplacer dans ses houppiers, observer, découvrir les milieux arborés, se découvrir soi-même, connaître l'écologie des arbres et acquérir un comportement respectueux de la Nature.

Définition officielle du Répertoire national des certifications professionnelles :

La Grimpe Encadrée dans les Arbres est une **activité physique et éducative de pleine nature** se pratiquant sur un **support vivant** : l'Arbre. Elle consiste à découvrir le milieu arboré par le haut, à grimper et se déplacer dans les arbres à l'aide des branches et de **techniques de cordes** spécifiques.

Assuré par un Equipement de Protection Individuelle (EPI) répondant aux normes de sécurité et de confort spécifique à l'activité, le pratiquant évolue librement dans les 3 dimensions de l'arbre et découvre les aspects écologiques de ces milieux riches en biodiversité, donc à préserver.

Conditions d'organisation et d'encadrement de la pratique (en Clubs, en Accueils Collectifs de Mineurs)



La pratique de cette activité en temps scolaire (Education Nationale) est soumise à une réglementation spécifique (Contactez l'Inspection Académique de votre département).

D'un point de vue général, l'activité est réglementée par l'**instruction n°09-089 du Ministère des sports** qui définit les conditions d'encadrement contre rémunération de cette activité.

Cette instruction définit la liste des diplômes et certifications professionnelles permettant l'encadrement contre rémunération. Le diplôme « référence » de la branche professionnelle représentée par le « Syndicat National de Grimpe Encadrée dans les Arbres » est le CQP « d'éducateurs de grimpe d'arbres ».

Cette qualification permet d'encadrer l'activité dans la limite de 8 participants par éducateurs.

L'encadrement de cette activité à titre bénévole ne nécessite pas réglementairement de qualification particulière, mais les organisateurs (dans le cadre de leur obligation de moyens et de sécurité) doivent s'assurer des compétences des personnes auxquels ils font appel pour garantir la sécurité des pratiquants.

Les valeurs et les intentions éducatives

Un des atouts majeurs de cette activité est qu'elle participe à la réalisation d'un rêve d'enfants, et/ou qu'elle contribue à retrouver les sensations que l'on a connu enfant : grimper, jouer dans un arbre, construire une cabane perchée, se cacher, explorer...

Pratiquer une activité sportive de nature ludique et accessible à tous :

Activité a fort potentiel d'adaptation pédagogique (choix des supports, variation des hauteurs, dispositifs d'aide à la progression, accès rapide à l'autonomie,...) de l'activité aux capacités et aux motivations du publics, et notamment par la diversité des activités réalisables (grimpe et ateliers sensationnels).

Favoriser l'apprentissage à la sécurité active et à la solidarité :

La découverte et la pratique de cette activité nécessite le respect de consignes de sécurité et la mise en œuvre de technique que chacun doit s'approprier.

Comme de nombreuses activités de cordes, celle-ci se déroule le plus souvent en binôme et valorise l'esprit de groupe, la solidarité, l'entre-aide et la responsabilité de l'autre.

Développer une motricité spécifique :

La pratique de cette activité demande équilibre et coordination. L'accès aux premières branches de l'arbre et la progression dans celui-ci font appel à des techniques d'escalades qui peuvent être relativement simples (aménagements), facilitant l'accès de tous à une pratique d'escalade.

Favoriser une pratique sportive de nature en extérieur et de proximité :

Permet aux enfants, de s'initier à une pratique d'escalade en extérieur à proximité du centre, de l'école,...à moindre coût notamment de déplacement.

Favoriser la découverte d'une grande variété de site.

Découvrir le milieu forestier, l'arbre en nature ou en ville, apprendre à le lire, à le comprendre, à le protéger:

Etre acteur de son activité en permettant au pratiquant de s'initier et de comprendre son environnement naturel de proximité.

Inscrire l'activité dans une finalité d'éducation à l'environnement.

Envisager l'arbre comme un être vivant à respecter et percevoir son rôle dans le milieu naturel

Sensibiliser, éduquer à la notion d'impact sur l'environnement.

Favorise une approche éducative basée sur l'interdisciplinarité

Utiliser l'arbre aussi bien comme un terrain de connaissances et d'expériences, que comme un terrain de jeu respectant le « vivant » (VS PAH).

Favoriser une grimpe réfléchi :

Permettre au pratiquant de choisir son arbre en fonction de sa sensibilité (difficulté, accessibilité, esthétique, panorama, essence,...).

Rôle de l'enseignant, du directeur (ACM) et/ou de l'organisateur de l'activité.

- Intégrer la pratique de cette activité à son projet pédagogique
- Préparer le déroulement de l'activité (choix des ateliers, des objectifs) avec l'équipe d'animation et le prestataire (séquences préparatoires) en fonction des objectifs du projet pédagogique
- Organisation de l'activité en fonction des objectifs et des valeurs recherchés.
- Informer les parents sur la nature exacte du projet

Rôle de L'animateur (ACM) de l'accompagnateur (attitudes, participation) :

- Informer l'encadrant sur les caractéristiques du public (tranche d'âges, hétérogénéité psychomotrices et affectives)
- Régule fonctionnement du groupe, les relations entre participants et avec l'encadrant